

### L'Assurance mutuelle des Fabriques

CIRCULAIRE DE MGR H. TÊTU

Québec, le 6 novembre 1901.

Monsieur le Curé,

Je vous envoie la liste des églises assurées à l'*Assurance mutuelle des fabriques*. Comme vous le verrez, le nombre en est de 269; il y a dix ans, il était de 168. Le capital était alors de \$ 1,664,588.00. Aujourd'hui il s'élève à \$ 2,866,815.00. Le *maximum*, de \$ 14,000.00 qu'il était, est monté à \$ 25,000.00. Depuis 1890, il y a eu neuf incendies considérables: Beauport, Sainte-Monique, Cap Saint-Ignace, Le Bic, Sainte-Anne de Ristigouche, Saint-Victor de Tring, Sayabec, Somerset et Saint-Etienne des Grès. Les fabriques assurées pour \$ 14,000.00 ont payé depuis 1890 la somme de \$ 655.20, ce qui fait \$ 54.60 par année; celles assurées pour \$ 10,000.00 ont payé \$ 468.00; \$ 39.00 par année. Aujourd'hui, s'il y avait incendie d'une église assurée pour \$ 25,000.00, chaque fabrique assurée pour la même somme aurait à payer \$ 220.00 pour sa part; une fabrique assurée pour \$ 14,000.00 devrait donner \$ 123.20, et une de \$ 10,000.00 la somme de \$ 88.00.

Je crois que ces statistiques vous mettront parfaitement au fait de l'état de nos affaires. Notre société n'assure que pour les trois quarts de la valeur des édifices religieux.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Curé,

Votre très dévoué serviteur,

H. TÊTU, ptre,

*Secrétaire.*

### Nécrologie

RÉVÉRENDE SŒUR MARIE DE JÉSUS

Samedi, le 9 du courant, avaient lieu au Bon-Pasteur de Québec le service et la sépulture de Sœur Marie de Jésus. Elle est

décédé  
d'apo  
Le  
de la  
L.-N.  
chœu  
Charl  
Sœ  
Point  
bre 18  
Elle  
seizièm  
préma  
Le 2 f  
alors  
vœux  
le sern  
Sœ  
l'enseig  
faire.  
le dess  
essai d  
protect  
chez la  
par M.  
rapides  
leçons  
Tout  
la peint  
une fla  
gneur  
bien au  
journée  
tantes,  
pendant  
son art  
Dieu  
repos de  
consoler